



Le vélo en toute sécurité

CONTACT

 081.821.320

 formation@awsr.be

 www.awsr.be

Que ce soit pour des raisons écologiques, de santé ou tout simplement pour son côté financier avantageux, le vélo commence à s'imposer dans le paysage de la mobilité en général et dans les trajets domicile/travail.

Mais qui dit évolution de la mobilité, dit aussi évolution des infrastructures et du Code de la route. Même si se déplacer à vélo ne nécessite pas de permis, il est important de maîtriser un certain nombre de règles pour se déplacer en toute sécurité.

Que vous choisissiez le vélo classique ou électrique, notre atelier propose de revoir les bases des règles pratiques de circulation et de l'équipement. Vous apprendrez également à identifier et anticiper les risques pour éviter les situations potentiellement dangereuses.

Nous aborderons ensuite les engins de déplacements motorisés et leurs spécificités de la même manière afin de vous proposer différentes possibilités de mobilité.

Objectifs du workshop

- Analyser l'évolution de la pratique du vélo et prendre conscience des risques
- Parcourir les obligations en matière d'équipement et acquérir les bons réflexes pour se protéger au mieux
- Mettre à jour ses connaissances du Code de la route du cycliste
- Connaître la place du cycliste sur la chaussée parmi les autres usagers
- Anticiper les dangers afin de les éviter

Cible

- Toute personne se déplaçant en vélo ou vélo électrique
- Tout usager de la voie publique qui souhaite connaître l'évolution du Code de la route spécifique aux cyclistes
- Tout responsable d'entreprise, d'institution ou d'association soucieux du partage de la route et de la sécurité routière de leurs travailleurs ou membres en milieu urbain

Informations pratiques

- Nombre de participants : formation interactive et adaptée pour des groupes de 15 à 30 personnes
- Durée : 3 heures
- Lieu : dans vos installations équipées en matériel de projection
- Tarif : sur demande. Exonération de TVA (art. 44 §2 du code TVA)

